

## Les heures sup', nouveau sujet de tension

*Gestion sociale* n°1518, 2 novembre 2007

Une supplique, signée des salariés à temps partiel de Carrefour, devrait atterrir à l'Élysée dans les prochains jours. Ils sont 23 000, soit 30 % des effectifs de l'enseigne, à souhaiter « *travailler plus pour gagner plus* », comme le proclame le slogan de **Nicolas Sarkozy**, traduit en texte législatif par la désormais célèbre loi Tépà. Hôtesse de caisses et employés de vente souhaitent bosser plus, en bénéficiant du nouveau régime des heures supplémentaires (+ 25% de rémunération). Or une convention d'entreprise, que leur PDG, **José Luis Duran**, n'entend pas modifier, autorise Carrefour à les faire trimer jusqu'à six heures de plus par semaine, à tarif inchangé. La CFDT, à l'origine du courrier destiné au chef de l'État, ne se prive pas de rappeler que les groupes de distribution sont montés au créneau pour sauvegarder les allègements de charges salariales dont la même réforme risquait de les priver. « *Le gouvernement a entendu les employeurs, il doit nous écouter à notre tour* », fait remarquer le syndicat. Pour les caissières d'hypermarchés comme pour bon nombre d'autres salariés alléchés par la perspective de «gagner plus», la loi Tépà ressemble de plus en plus à un mirage.

C'est particulièrement vrai pour ceux régis par l'annualisation. Sous ce régime, seul le travail accompli au-delà de 1607 heures annuelles peut bénéficier du supplément de rémunération et de l'allègement fiscal. Les entreprises ont tôt fait de verrouiller les plannings pour éviter toute charge additionnelle. Ainsi, chez Aéroports de Paris, les collaborateurs régis par des horaires continus vont passer de 35 heures par semaine à 37h 30, sans un kopeck de plus sur la feuille de paie, selon FO. En parfaite légalité, le DRH, **Gonzalve de Cordoue**, a fait ajuster pauses et congés payés. Les cadres, eux, ne pourraient empocher un bonus qu'à condition de travailler plus de 218 heures par an. C'est-à-dire en renonçant à des jours de repos. On comprend pourquoi le président de la CFE-CGC, **Bernard Van Craeynest**, réclame désormais, à cor et à cri, la suppression du forfait jours pour les cols blancs.

Faire admettre la réalité des heures sup' n'est pas si simple. Au Crédit lyonnais, où le problème se pose avec acuité, direction et syndicats vont devoir organiser deux tables rondes, les 7 et 13 novembre prochains, pour mettre au point un système de comptage et de rémunération. Chez Cora (hypermarchés), les élus du personnel insistent auprès de leur directeur des relations sociales, **Michel Couffin**, pour remettre à plat l'aménagement du temps de travail. De fait, après avoir réclamé la mise à mort des 35 heures, les entreprises semblent aujourd'hui embarrassées par la situation créée par la loi Tépà. Elles ne sont pas disposées à perdre la productivité qui va de pair avec la réduction du temps de travail, ni même à payer plus.